Mali: la junte riposte aux sanctions de la CEDEAO et l'UEMOA

écrit par GuineePolitique© | 10 janvier 2022

Afrique

Le gouvernement malien, en réponse aux sanctions économiques et financières de la CEDEAO et de l'UEMOA prises à son encontre, décide de fermer ses frontières terrestres et aériennes avec les pays de la CEDEAO.

Tout en condamnant ces sanctions qu'il juge illégales, le gouvernement malien, dans un communiqué signé du ministre de l'Administration territoriale et de la décentralisation, colonel Abdoulaye Maïga, dit regretter que des organisations sous régionales ouest-africaines se fassent « instrumentaliser par des puissances extra régionales au desseins inavoués ».

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE
ET DE LA DECENTRALISATION

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

COMMUNIQUE N°007 DU GOUVERNEMENT DE LA TRANSITION

Le Gouvernement de la République du Mali a appris avec stupéfaction les sanctions économiques et financières prises à l'encontre du Mali à l'issue des sommets extraordinaires de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), tenus le 09 janvier 2022 à Accra, en République du Ghana.

Ces mesures contrastent avec les efforts fournis par le Gouvernent et sa disponibilité au dialogue en vue de trouver un compromis avec la CEDEAO sur le chronogramme des élections au Mali.

Le Gouvernement du Mali condamne énergiquement ces sanctions illégales et illégitimes prises par l'UEMOA et la CEDEAO, organisations pourtant fondées sur la solidarité et l'idéal panafricain, curieusement au moment où les Forces Armées Maliennes engrangent des résultats spectaculaires dans la lutte contre le terrorisme, ce qui n'était pas arrivé depuis plus d'une décennie.

- Concernant l'UEMOA, un embargo décidé par les Chefs d'Etat et de Gouvernement, applicable à un Etat souverain constitue une violation manifeste du Traité de l'UMOA et des statuts de la BCEAO. En outre, le gel des avoirs d'un Etat, des entreprises publiques et parapubliques ne saurait être appliqué par la Banque centrale qui reste un organe indépendant auquel chaque Etat membre a concédé son droit souverain d'émission.

- Concernant la CEDEAO, le Gouvernement dénonce et rejette les décisions suivantes qui ne sont fondées sur aucun texte communautaire :

    1. la fermeture des frontières terrestres et aériennes entre les pays de la CEDEAO et le Mali ;

    2. la suspension des transactions commerciales entre les pays de la CEDEAO et le Mali, le gel des avoirs de la République du Mali dans les banques centrales de la CEDEAO, le gel des avoirs de l'Etat malien et des entreprises publiques et parapubliques dans les banques commerciales des pays de la CEDEAO.

Le Gouvernement du Mali regrette que des organisations sous régionales ouest africaines se fassent instrumentaliser par des puissances extra régionales aux desseins inavoués.

Dans les heures à venir le Gouvernement du Mali prendra toutes les mesures nécessaires en vue de riposter à ces sanctions malencontreuses.

Le Gouvernement du Mali déplore le caractère inhumain de ces mesures qui viennent affecter les populations déjà durement éprouvées par la crise sécuritaire et la crise sanitaire, notamment celle de la COVID-19.

Le Gouvernement du Mali invite les populations au calme et à la retenue.

Face à toute éventualité de déploiement des forces étrangères contre notre pays, le Gouvernement du Mali appelle les Forces de Défense et de sécurité, ainsi que la population, à redoubler de vigilance et à rester mobilisées.

Le Gouvernement du Mali en appelle à la solidarité et à l'accompagnement des pays et institutions amis.

D'ores et déjà, sur la base de la réciprocité, le Mali décide de rappeler ses Ambassadeurs accrédités dans les Etats membres de la CEDEAO et de la fermeture de ses frontières terrestres et aériennes avec les Etats concernés.

Le Gouvernement du Mali tient à rassurer l'opinion nationale que des dispositions ont été prises pour assurer l'approvisionnement normal du pays par tous les moyens appropriés.

Au regard des violations répétées des textes, principes et objectifs de ces organisations, le Gouvernement du Mali tirera toutes les conséquences et se réserve le droit de réexaminer sa participation à ces entités.

Bamako, le 09 janvier 2022

Le Ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation,
Porte-parole du Gouvernement,

Colonel Abdoulaye MAIGA

Mali : des sanctions « très dures » adoptées par la Cédéao

écrit par GuineePolitique© | 10 janvier 2022

Afrique

Le nouveau calendrier proposé par Bamako n'aura pas suffi à convaincre les dirigeants de la Cédéao. Les États d'Afrique de l'Ouest ont adopté des sanctions « *très dures* » ce 9 janvier à l'encontre de la junte au pouvoir. Ces mesures sont comparables à celles prises après le putsch de 2020.

Lors du sommet extraordinaire des dirigeants de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (Cédéao), qui s'est tenu 9 janvier, des sanctions « *très dures* » ont été adoptées en raison du non-respect par la junte au pouvoir au Mali de l'échéance de février pour organiser des élections et ramener les civils au pouvoir.

Parmi elles :

- la fermeture des frontières entre le Mali et les pays membres de la Cédéao,
- le gel des actifs maliens au sein de la Banque Centrale des États d'Afrique de l'Ouest,

- la suspension des transactions sauf pour les produits de première nécessité et pharmaceutiques.
- coupure des aides financières
- rappel des ambassadeurs des pays membres au Mali

« *Ces sanctions seront appliquées immédiatement. Elles seront progressivement levées uniquement après l'obtention d'un chronogramme satisfaisant soit finalisé* », explique la Cédéao dans un communiqué.

Ces sanctions ont été prises malgré le nouveau calendrier présenté plus tôt par les envoyés maliens. De cette manière, ils ont exprimé leur volonté de « *maintenir le dialogue et une bonne coopération avec la Cédéao* ». Un haut responsable ghanéen, dont le pays assure actuellement la présidence de la Cédéao a estimé que ce calendrier était « *de la rigolade.* » Initialement, la transition prévue par la junte était de cinq ans. Ce nouveau calendrier est raccourci à quatre ans.

Les sanctions adoptées par les dirigeants de la Cédéao sont comparables à celles prises après le putsch d'août 2020, selon un haut responsable participant au sommet. Après le coup d'État, la Cédéao avait imposé la fermeture des frontières des États membres avec le Mali ainsi qu'un embargo sur les échanges commerciaux et financiers, à l'exception des produits de première nécessité.

Dans le communiqué publié après la réunion de la Cédéao, les dirigeants « *regrettent le manque de volonté politique des autorités de transition, qui a conduit à l'absence de progrès tangible dans la préparation aux élections.* » Il est aussi précisé que les chefs d'État trouvent le chronogramme proposé la veille en urgence « *inacceptable* ».

Quel était le calendrier initial ?

Au pouvoir depuis le coup d'État d'août 2020, conforté par celui de mai 2021, la junte militaire avait pris l'engagement de remettre le pouvoir au peuple. Pour cela, ils devaient tenir des élections présidentielles et législatives au mois de février 2022.

Cependant, le colonel Assimi Goïta, dirigeant de la junte avait exprimé son incapacité à respecter le calendrier établi. La raison ? L'insécurité persistante dans le pays liée aux violences, principalement djihadistes. Les Assises nationales ont alors été chargées de constituer un nouveau calendrier. Le 30 décembre 2021, les participants aux Assises ont proposé de prolonger la transition de la junte militaire « *de six mois à cinq ans.* » Le pouvoir malien a tranché en optant pour une prolongation de la transition pendant 5 ans.

Cette proposition a été rejetée par plusieurs organisations politiques maliennes le 2 janvier 2022. Dans un communiqué, les organisations qualifient ce chronogramme d' « *unilatéral et déraisonnable* », et estime qu'il « *viole la charte de la transition (…) et ne saurait être en aucun cas une aspiration profonde au peuple malien.* » Les dirigeants Ouest-africains se réunissent donc ce 9 janvier pour examiner le calendrier des autorités maliennes.

Un double-sommet extraordinaire

En plus du sommet extraordinaire de la Cédéao, une rencontre des chefs d'État de l'Union monétaire ouest-africaine (Uemoa) est aussi prévue. Les huit pays de l'Uemoa sont aussi membres de la Cédéao.

Leur sommet faisant prélude à celui de la Cédéao, il peut signifier qu'une action concertée de ces pays peut être mise en place à l'encontre de la junte militaire malienne. Au cours

de leur réunion considérée comme préparant le terrain à une action concertée, les dirigeants des Etats de l'UEMOA ont affiché leur "*fermeté*" à l'encontre de la junte, a dit un participant sous le couvert de l'anonymat.

Par ailleurs, la Cédéao a déjà imposé des sanctions. 150 personnalités, que la Cédéao juge coupable de faire obstruction aux élections, se sont vues imposer un gel de leur avoir financier et une interdiction de voyager.

La junte militaire malienne devait s'attendre à des sanctions supplémentaires. Le 12 décembre, la Cédéao avait menacé de sanctions « *économiques et financières* » supplémentaires. « *La prorogation de la durée de la transition à cinq ans préoccupe l'ensemble de la région ouest- africaine* », avait déclaré le président en exercice de l'Uemoa, le chef de l'Etat burkinabè Roch Marc Christian Kaboré dans son discours d'ouverture. Il a paru peu enclin à accorder beaucoup de temps aux colonels Maliens, exprimant « *la conviction que toutes les réformes politiques, économiques et sociales visant la refondation du Mali ne pourraient être conduites que par des autorités démocratiquement élues.* »

Une situation qui divise

À la veille du sommet des chefs d'État d'Afrique de l'Ouest, des manifestations ont eu lieu à Bamako. D'un côté, les partisans du pouvoir militaire en place. De l'autre, les opposants au programme de la junte militaire. Ces derniers appellent les dirigeants militaires à prendre des dispositions pour éviter d'être victimes de nouvelles sanctions. Selon eux, c'est le peuple malien qui sera le premier à pâtir, en cas de sanctions.

De leur côté, les soutiens de la junte militaire estiment toutefois que la situation sécuritaire du pays justifie le calendrier de transition proposé. En revanche, ils craignent aussi les sanctions. Ils appellent donc les dirigeants de la

Cédéao à se montrer cléments.

Cet article est republié à partir de information.tv5monde.com. Lire l’original ici

---